



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE

Direction de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement

Service Risques, Énergie,
Mines et Déchets

Pôle risques technologiques
Unité Risques Accidentels

Nos réf. : REMD/RA/FP/2018/n° 722

Cayenne, le 25 juillet 2018

Le préfet

à

Destinataires in fine

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) du dépôt de liquide inflammables de Rémire-Montjoly à Dégrad-des-Cannes exploité par la Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles (SARA) qui aura lieu le :

jeudi 20 septembre 2018 à 14h00
à la DEAL – Site Buzaré de Cayenne
salle Jean LEDUC – 2^{ème} étage

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1 - Eléments évoqués lors de la dernière CSS du 9 juin 2017.
- 2 - Bilan de l'exploitant.
- 3 - Bilan de l'action de l'inspection des installations classées.
- 4 - Information des collectivités sur les projets (aménagement, urbanisme, voirie...) pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de l'établissement.
- 5 - Echéance du 7 octobre 2018 pour l'actuelle nomination des membres de la CSS, les membres de la commission sont nommés par le préfet pour une durée de cinq ans.
- 6 - Points divers.

Des sujets supplémentaires peuvent être retenus par le Président de la CSS à la demande d'un des membres de la commission. Vous voudrez bien me faire connaître les autres points particuliers que vous voudriez proposer au Président de la CSS.

Des documents préparatoires pourront éventuellement vous être adressés, par voie informatique, au préalable à la réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation :
Le directeur adjoint,

Didier REYARD

DEAL de Guyane

CS 76003 – 97306 Cayenne CEDEX – tél : 0594 39.80.00 – deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr
Service Énergie, Risques, Mines, Déchets – Unité Risques Accidentels
ura.remd.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr

LISTE DES DESTINATAIRES

Monsieur le préfet,
Monsieur le directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
Monsieur le chef de l'Etat Major Interministériel de Zone,
Monsieur le directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Monsieur le maire de la commune de Rémire-Montjoly,
Monsieur le président de la collectivité territoriale de Guyane,
Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération de Communes du Littoral,

Monsieur le directeur du Grand Port Maritime de Guyane,
Monsieur le coordinateur de la fédération Guyane Nature Environnement,
Monsieur le responsable d'exploitation de la centrale thermique EDF de Rémire-Montjoly,
Monsieur le directeur de la société ARGOS,
Monsieur le président de l'Association des Riverains du Parc d'Hydrocarbures de Dégrad-Des-Cannes (ARPHDDC),

Monsieur le chef des dépôts de la SARA en Guyane,
Monsieur le responsable hygiène et sécurité de la SARA,
Monsieur le directeur général de la SARA,

Monsieur le secrétaire du CHSCT de la SARA,
Monsieur le délégué du personnel de la SARA.